



DEVELOPMENT COMMITTEE
(Joint Ministerial Committee
of the
Boards of Governors of the Bank and the Fund
on the
Transfer of Real Resources to Developing Countries)



SIXTY-FIFTH MEETING
WASHINGTON, DC – APRIL 21, 2002

DC/S/2002-0003(F)

April 18, 2002

Déclaration de S.E. Fathallah Oualalou
Ministre de l'Economie, des Finances,
de la Privatisation et du Tourisme
Du Maroc

La 65ème réunion de notre Comité intervient à un moment où l'économie mondiale et en particulier l'économie américaine donne des signes de reprise après le ralentissement marqué de la croissance mondiale en 2001 et les incertitudes qui ont plané à la suite des événements du 11 septembre.

Toutefois, la vigilance doit être maintenue dans la mesure où la situation des pays en développement en général ne connaît pas de nette amélioration notamment du fait de la poursuite de la tendance à la baisse des flux de ressources vers ces pays et notamment ceux de l'aide publique au développement.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que des foyers de tension persistent à travers le monde et menacent la paix et la stabilité qui sont les garants de la croissance et du développement soutenus. Aussi, sommes nous tous interpellés à œuvrer à l'instauration de la paix et la stabilité dans le monde et plus particulièrement dans la région du Moyen Orient.

L'efficacité du développement, le partenariat et les défis pour l'avenir

Le choix par notre Comité du thème de l'efficacité du développement, le partenariat et les défis pour l'avenir nous paraît pertinent dans la mesure où il nous offre l'occasion, au lendemain de la Conférence sur le financement du développement tenue au Mexique, de débattre des actions concrètes susceptibles d'augmenter l'aide au développement et de contribuer à la réalisation des objectifs du développement durable.

Le consensus de Monterrey constitue un jalon dans l'histoire du développement et du partenariat entre le Nord et le Sud du fait que ce consensus a réaffirmé le rôle central de l'aide publique au développement pour la réalisation des objectifs du millénaire en matière de lutte contre la pauvreté et a mis l'accent sur la responsabilité partagée tant au niveau national qu'international pour la réalisation de ces objectifs.

L'Afrique mérite dans ce cadre une attention particulière. A ce titre, le nouveau partenariat pour le développement en Afrique constitue à notre sens un exemple édifiant qui témoigne de la détermination des dirigeants africains à relever, en partenariat avec la communauté internationale, les défis auxquels le continent africain est confronté.

Des objectifs ambitieux ont été arrêtés concernant la croissance et la réduction de la pauvreté et une grande mobilisation de tous les partenaires est nécessaire pour leur réalisation.

En vue d'accélérer la réalisation des objectifs du développement, il s'avère impératif que les pays industriels intensifient leurs efforts pour le doublement le plus tôt possible du volume de l'aide publique au développement..

Une telle augmentation revêt un caractère vital dans la mesure où le volume de cette aide se situe depuis une décennie entre 0,22% et 0,24% du PNB des pays développés.

Ce niveau est nettement inférieur à l'objectif de 0,7% fixé par les Nations Unies alors que les pays industrialisés versent plus de 300 milliards de dollars E.U. de subventions par an à la protection et au soutien de leur agriculture, soit six fois le montant de l'aide publique au développement.

Dans ce contexte, les annonces faites par les principaux donateurs à la conférence de Monterrey, notamment l'Union Européenne et les Etats-Unis, d'augmenter le niveau de leur aide publique au développement sont encourageantes et devraient être concrétisées dans les plus brefs délais.

Pour atteindre pleinement les objectifs du millénaire, le renforcement de l'aide publique au développement devrait s'accompagner par un accroissement de flux d'investissements directs étrangers et l'ouverture des marchés des pays développés aux exportations des pays en développement par la levée des barrières tarifaires et l'élimination des subventions, notamment des produits agricoles.

De ce fait, il est nécessaire que le cycle de négociations de DOHA prenne en considération les intérêts des pays en développement en vue de l'instauration d'un système commercial multilatéral plus équitable et bénéfique à cette catégorie de pays.

Les institutions financières internationales ont, elles aussi, un rôle important à jouer en apportant l'appui technique et financier nécessaire aux pays en développement pour l'appropriation de leurs stratégies de réforme ainsi que pour le renforcement des capacités nationales nécessaires à la réalisation des objectifs du millénaire et à l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale.

Pour leur part, les pays en développement bénéficiaires de l'aide sont appelés à poursuivre leurs efforts de réformes institutionnelles, économiques et sociales.

Ces pays ont déjà accompli avec l'accompagnement du Fonds et de la Banque des progrès importants au niveau de la stabilisation du cadre macroéconomique, du renforcement de la démocratie, de la protection des droits de l'homme et des libertés publiques ainsi que de la dynamisation de la société civile et son implication dans la préparation des stratégies de développement et dans leur mise en œuvre.

Ces efforts doivent être poursuivis en vue d'assurer l'acheminement efficace de l'aide vers la concrétisation des objectifs de réduction de la pauvreté et de financement du développement.

L'éducation : atout d'une économie dynamique: plan d'action pour la généralisation de l'éducation

La généralisation de l'éducation constitue l'un des moyens incontournables de la réduction de la pauvreté dans le monde.

Cette généralisation est d'autant plus impérative que, malgré les progrès significatifs accomplis durant les dernières décennies, 100 millions d'enfants en âge de scolarisation de base ne sont pas scolarisés et des inégalités flagrantes entre les genres persistent au niveau des écoles.

De même, un nombre important de pays en développement risquent sérieusement de ne pas atteindre les objectifs de généralisation de l'éducation si des efforts exceptionnels ne sont pas déployés pour accélérer le rythme de réalisation de ces objectifs.

Dans un tel contexte critique, le choix du thème relatif au plan d'action concernant la généralisation de l'éducation comme thème de la réunion de notre Comité nous paraît approprié.

Dans ce cadre, les efforts accomplis par la Banque, au niveau de l'évaluation des progrès enregistrés au titre de la réalisation des objectifs de généralisation de l'éducation et de la mise en place d'un plan d'action pour accélérer la réalisation desdits objectifs, devraient être poursuivis pour aider les pays en développement à adapter ce plan d'action à leurs spécificités nationales.

Nous appelons également l'ensemble des partenaires du développement à multiplier leurs efforts, en termes de concours financiers appropriés et d'assistance technique, en vue d'aider les pays en développement à réaliser les objectifs de généralisation de l'éducation de base à l'horizon 2015 et l'élimination des disparités du genre dans les écoles avant 2005.

Les pays en développement pour leur part sont appelés à entreprendre les efforts nécessaires à l'accélération de la réalisation des objectifs tracés par le plan d'action mis en place par la Banque mondiale ainsi qu'au développement des capacités nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

L'état d'avancement de l'initiative d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés ainsi que des cadres stratégiques pour la lutte contre la pauvreté

Nous appuyons, également, les efforts de la Banque, du Fonds et des pays contributeurs pour la mise en oeuvre de l'initiative d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés qui ont permis à 26 pays sur une quarantaine de pays éligibles d'atteindre le point de décision..

Toutefois, la concrétisation des objectifs de cette initiative reste limitée du fait que seuls quatre pays sont parvenus à atteindre le point d'achèvement qui leur permet de bénéficier d'un allègement du service de leur dette.

A cet égard, nous appelons la Banque, le FMI et les autres partenaires à intensifier leurs efforts pour que l'ensemble des pays éligibles puisse en bénéficier rapidement.

Nous réitérons, également, notre appel aux donateurs à apporter les ressources nécessaires pour assurer la contribution des banques multilatérales de développement et notamment la BAD à ladite initiative.

Nous appuyons les efforts déployés pour la concrétisation de l'approche concernant les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté qui ont permis notamment l'élaboration par 42 pays de leurs cadres stratégiques intérimaires et par 10 pays de cadres stratégiques achevés.

L'état d'avancement de l'harmonisation des politiques et procédures opérationnelles de l'aide publique au développement

Nous soutenons les efforts accomplis par la Banque mondiale et le Fonds en concertation avec les autres institutions multilatérales et bilatérales dans le processus d'harmonisation des procédures liées à la gestion de l'aide au développement.

De tels efforts d'harmonisation devraient à notre sens contribuer au renforcement et à l'efficacité de l'aide publique au développement en faveur des pays en développement ainsi qu'à l'amélioration des mécanismes d'acheminement de cette aide au financement des objectifs du développement.

Toutefois, la communauté internationale doit veiller à ce que cette harmonisation ne se traduise par un alourdissement de la conditionnalité liée à l'aide au développement.

L'état d'avancement du plan d'action pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Nous appuyons les efforts du FMI et de la Banque dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action pour la lutte contre le blanchiment d'argent provenant d'activités illégales et le financement du terrorisme.

Dans ce cadre, l'ensemble des pays membres sont appelés à faire face à ces fléaux en se conformant aux recommandations de novembre 2001 du Comité financier et monétaire international notamment à travers la mise en place de dispositifs légaux visant principalement l'incrimination du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Toutefois, si la lutte contre le terrorisme doit être menée sur tous les fronts, il n'en demeure pas moins qu'un amalgame ne doit pas être fait entre le terrorisme et la lutte des peuples opprimés pour le rétablissement de leurs droits et principalement ceux du peuple palestinien à jouir de son indépendance au sein d'un Etat souverain avec comme capitale AL QODS ACHARIF.